



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **lundi 9 juin 2025** à compter de **19 h 02**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Pierre Lavigne, conseiller
Madame Annie Gentesse, conseillère
Madame Jessica Ebacher, conseillère
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Emond.

Est également présente :
Madame Louise Sislá, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :
Monsieur Sylvain Masson, conseiller
Monsieur Patrice Paillé, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Séance extraordinaire du 9 juin 2025
- 2. **MOT DE BIENVENUE**
 - 2.1 Mot du maire
- 3. **ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 juin 2025
- 4. **DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 4.1 VETO - Programme rénovation Québec 2025-2026
 - 4.2 Renouvellement de contrat- Poste occasionnel de greffière-adjointe
 - 4.3 Embauche brigadier(ère) - poste à pourvoir
- 5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 6.1 Levée de l'assemblée du 9 juin 2025

7709.06.25

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2025**

Le quorum est constaté.
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher
Il est résolu :
Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 02.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2. MOT DE BIENVENUE

2.1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et il informe les citoyens des événements à venir au mois de juin 2025.

3. ORDRE DU JOUR

7710.06.25

3.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

Considérant que la présente séance extraordinaire a été transmise aux membres du Conseil municipal conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DOSSIERS MUNICIPAUX

4.1. VETO - PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2025-2026

Considérant la réception d'un message électronique daté du 8 mai 2025 provenant d'un communiqué de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant la relance du programme RénoRégion (PRR) Québec 2025-2026;

Considérant que le programme-cadre appuie financièrement les municipalités qui se dotent d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés sur leur territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire déposer une demande de participation auprès du programme Rénovation Québec pour sa programmation 2025-2026 par sa résolution n° 7431.01.2025 de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant que la Municipalité réserve une somme maximale de 52 000 \$ afin d'adhérer audit programme;

Considérant qu'il est entendu que pour adhérer au programme Rénovation Québec, la Municipalité doit financer à parts égales avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil autorise le maire, monsieur Éric Emond et madame Louise Sisle, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec;

De réserver une enveloppe budgétaire du même montant que le gouvernement du Québec à même les surplus de la Municipalité afin d'offrir une subvention d'aide à la rénovation pour le noyau villageois dans le cadre du programme Rénovation Québec;



D'abroger la résolution portant le n° 7485.02.25 de la séance ordinaire du 3 février 2025.

Monsieur le maire, Éric Emond, applique son droit de véto. Le sujet est reporté à une prochaine rencontre.

7711.06.25

4.2. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT- POSTE OCCASIONNEL DE GREFFIÈRE-ADJOINTE

Considérant le manque de personnel au niveau de la direction générale;

Considérant les divers dossiers à traiter, il y a lieu de procéder au renouvellement d'une ressource afin de pouvoir respecter les délais de certains dossiers;

Considérant la recommandation de la directrice générale de procéder à l'ouverture d'un poste occasionnel comprenant une banque d'heures ne dépassant pas 325 heures au tarif de 40 \$/h pour des services professionnels rendus et à être rendus selon les besoins du service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que le Conseil entérine une dépense de 13 000 \$ représentant une banque de 325 heures pour des services professionnels selon les besoins du service;

Et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-141.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7712.06.25

4.3. EMBAUCHE BRIGADIER(ÈRE) - POSTE À POURVOIR

Considérant que selon la convention collective en vigueur l'affichage à l'interne d'un poste syndiqué de brigadier(ère) doit être accessible à tous pendant 5 jours ouvrables;

Considérant qu'un poste de brigadier(ère) sur appel est à pouvoir;

Considérant que la rémunération et les avantages applicables sont prescrits à la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jessica Ebacher

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que ceux et celles qui désirent déposer leur candidature au poste de brigadier(ère) sur appel déposent leur candidature à la directrice générale, madame Louise Sislá avant le 16 juin 2026 à 16 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question.



7713.06.25

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU 9 JUIN 2025

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

Il est résolu :

Que la séance extraordinaire du 9 juin 2025 soit levée à 19 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Louise Sisle
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Éric Emond
Maire